

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE DE  
L'ANNÉE 2019 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

**SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:**

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

**et les conseillers suivants:**

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,  
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,  
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie,  
M. Pierre Laflamme, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,  
M. Guy Lapointe, maire d'Upton,  
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2019-186 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit  
adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets  
pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de  
voter sur le sujet sont alors présents.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 11 SEPTEMBRE 2019**

2019-187 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la  
séance ordinaire du 11 septembre 2019 soit adopté tel que présenté.

**4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée  
à vingt (20) minutes.

<b>Nom de la personne</b>	<b>Sujet</b>
M. Jean Collard, Mme Heidi Vincent, M. Charles Quintal	➤ Projet de biométhanisation en milieu agricole à Saint-Nazaire d'Acton

## 5. RAPPORT BUDGÉTAIRE

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le rapport budgétaire au 30 septembre 2019 est distribué aux membres du Conseil.

## 6. LISTE DES COMPTES

- a) **Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

- b) **Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01**

2019-188

Il est proposé par M. Guy Lapointe

Appuyé par M. Guy Bond

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

<b>COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL</b>	
Comptes payés	8 087,63 \$
Comptes à payer	98 358,23 \$
Salaires et contributions de l'employeur	100 655,79 \$
<b>Total</b>	<b>207 101,65 \$</b>
<b>RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01</b>	
Comptes payés	2 571,39 \$
Comptes à payer	2 029,84 \$
<b>Total</b>	<b>4 601,23 \$</b>

## 7. COURS D'EAU

- a) **Pérennité des travaux d'entretien – Rapport de la CDRN**

**ATTENDU QUE** le mandat de réalisation du projet « Pérennité des travaux d'entretien des cours d'eau agricoles dans la MRC d'Acton », confié à la *Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN)* en 2017, est complété à la satisfaction de la MRC;

**ATTENDU QU'**un rapport de projet a été présenté aux membres du Conseil par la *CDRN*;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-189 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt de la version finale du rapport du projet « Pérennité des travaux d'entretien de cours d'eau agricoles dans la MRC d'Acton », préparée par la *Corporation de développement de la rivière Noire* et datée du 9 octobre 2019.

**b) Cours d'eau du 11e rang – Canton de Roxton – Acceptation provisoire**

**ATTENDU QUE** les travaux d'entretien du cours d'eau du 11<sup>e</sup> rang sont tous complétés à la satisfaction d'*ALPG consultants Inc.* ;

**ATTENDU QU'***ALPG consultants Inc.* recommande le paiement des factures tout en retenant un montant équivalent à 5% du montant total des factures pour fin de garantie;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-190 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Les Entreprises P.E. Denis Inc.* la somme de 17 574,42 \$. La somme conséquemment retenue pour fins de garantie est de 1 000 \$, soit le montant minimal prévu au devis.

**c) Branche 58 de la rivière Castagne – Canton de Roxton – Acceptation partielle**

**ATTENDU QUE** les travaux d'excavation et d'empierrement dans la Branche 58 de la rivière Castagne sont complétés;

**ATTENDU QU'**il reste des travaux relatifs à la disposition des déblais, prévus pour l'automne 2019;

**ATTENDU QU'***ALPG consultants Inc.* recommande le paiement des factures tout en retenant un montant équivalent à 10% du montant total des factures pour les travaux à compléter et à des fins de garantie;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-191 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à *Les Entreprises P.E. Denis Inc.* la somme de 41 662,93 \$. La somme conséquemment retenue pour les travaux à compléter ultérieurement et pour fins de garantie est de 4 629,22 \$, soit 10% du montant total des factures.

d) **Nouvelle demande d'intervention – Branches 30 et 31 de la rivière  
Jaune – Canton de Roxton**

**Demande d'entretien de M. Simon Lafontaine**

**ATTENDU QUE** les Branches 30 et 31 de la rivière Jaune sont des cours d'eau sous la compétence de la MRC d'Acton;

**ATTENDU QUE** la personne désignée de la municipalité du Canton de Roxton a fait une visite des lieux, qu'elle motive la demande déposée et qu'elle est favorable à l'exécution de travaux d'entretien dans ces cours d'eau;

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Roxton appuie cette demande d'intervention;

**ATTENDU QU'**il apparaît nécessaire d'intervenir dans ces cours d'eau;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-192

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater *ALPG consultants Inc.* pour réaliser les études techniques relatives à l'intervention demandée et pour préparer toute la documentation technique nécessaire à la tenue d'une assemblée d'information des citoyens intéressés par cette intervention.

**8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA  
CAMPAGNARDE »**

**ATTENDU QU'**était prévu au budget relatif à l'entretien de la piste cyclable *La Campagnarde* la réalisation de travaux de recharge d'une partie de la piste avec de la criblure de pierre pour un montant maximal de 20 000 \$;

**ATTENDU QU'**une partie de ce montant a été utilisé pour divers travaux de réparation de la surface de la piste cyclable;

**EN CONSÉQUENCE,**

2019-193

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses nécessaires à la réalisation des travaux de recharge d'une partie de la piste cyclable *La Campagnarde* pour un montant n'excédant pas 17 500 \$ (taxes en sus) pris à même les fonds prévus à cette fin au budget.

**9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

a) **Analyse de conformité de règlements d'urbanisme**

Aucun règlement n'a été déposé à la MRC pour approbation.

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL**

**a) Fonds de développement des territoires (FDT)**

**a.1 Reddition de comptes 2018-2019**

**ATTENDU** l'entente intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC d'Acton relativement au Fonds de développement des territoires;

**ATTENDU QUE** la MRC doit produire et adopter le rapport annuel d'activités pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019 tenant lieu de reddition de comptes;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-194

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'adopter le rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires (FDT) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019 déposé séance tenante;
2. De déposer ledit rapport sur le site web de la MRC;
3. De le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**a.2 Mise à jour de la Politique de soutien aux entreprises (FSE) et de la Politique du Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie (FSPS)**

**ATTENDU** l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

**ATTENDU** l'obligation contractée par la MRC d'adopter une *Politique de soutien aux entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale* et une *Politique du Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*;

**ATTENDU QUE** ces politiques doivent être mises à jour annuellement;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-195

Il est proposé par M. Guy Lapointe  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'adopter la Politique de soutien aux entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale et la Politique du Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, déposées séance tenante;
2. De transmettre copie de ces politiques au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
3. De déposer ces politiques sur le site internet de la MRC d'Acton.

**a.3 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)**

**a.3.1 Dossier École St-André 1165-FSPS-2019-01 – Projet régional**

**ATTENDU** la demande d'aide financière déposée au Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) par l'École St-André;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-196

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Ateliers de musique en parascolaire	École St-André	5 356 \$	2 678 \$	<b>2 678 \$</b>

2. D'autoriser le versement d'un montant de 2 678 \$ pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) réservées pour la réalisation des projets régionaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**a.3.2 Loisirs de Roxton Falls 1002-FSPS-2019-02 – Projet local**

2019-197

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Changement du tableau électronique de pointage au terrain de baseball	Loisirs de Roxton Falls	9 665,60 \$	7 732,48 \$	<b>7 732,48 \$</b>

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées aux municipalités de Roxton Falls et du Canton de Roxton (contribution respective égale de 50%) pour la réalisation des projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**a.3.3 Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton 1015-FSPS-2019-01 –  
Projet local**

2019-198

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver le projet suivant:

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Nouveaux équipements pour les activités de loisirs	Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton	14 178 \$	9 300 \$	<b>9 300 \$</b>

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**a.4 Fonds de soutien aux entreprises (FSE)**

**a.4.1 Dossier Audrey-Ann Normandin 1133-FSE-2019-10**

**ATTENDU** la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Volet démarrage par madame Audrey-Ann Normandin;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-199

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE):

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1133-FSE-2019-10	3 000 \$	<b>3 000 \$</b>

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

**a.4.2 Dossier Propul C 1037-FSE-2019-01**

**ATTENDU** la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Volet projet collectif par la MRC d'Acton au nom de cinq (5) entreprises d'économie sociale;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC);

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-200

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE):

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Projet collectif	1037-FSE-2019-01	2 225 \$	2 225 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE.

**b) Développement culturel et communications**

**b.1 Accès-Culture 2019-2020 – Entente avec les PARA pour le spectacle Les Grands Hurleurs**

2019-201

Il est proposé par M. Pierre Laflamme  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat au montant de 5 346,34 \$ (taxes incluses) avec les Productions artistiques de la région d'Acton (PARA), mandaté pour faire la coordination du spectacle *Les Grands Hurleurs* dans le cadre du projet Accès Culture 2019-2020

**b.2 Publicités pour le cahier Vie économique – Pensée de Bagot**

2019-202

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense n'excédant pas 2 100 \$, (taxes en sus), afin d'acheter deux (2) espaces publicitaires dans le cahier « Vie économique » de La Pensée de Bagot.

**10. SÉCURITÉ INCENDIE**

**ATTENDU QUE** le ministère de la Sécurité publique (MSP) a mis en place le Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier (ci-après le Programme);



**ATTENDU QUE** les programmes d'aide financière destinés aux municipalités traitent habituellement les taxes nettes comme des dépenses admissibles;

**ATTENDU QUE** les modalités du Programme mentionnent que les dépenses relatives à l'achat de matériel et d'équipement de sauvetage admissibles sont remboursable en entier à la MRC;

**ATTENDU QUE** le MSP avait confirmé le 28 mars 2018 une aide financière maximale de 85 865 \$;

**ATTENDU QUE** la MRC a reçu l'avis de remboursement du MSP et que les taxes nettes ne sont pas considérées comme une dépense admissible et donc remboursable par le Programme;

**ATTENDU QUE** les différents volets du programme ne peuvent pas être interchangeables, ce qui cause un manque à gagner;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Acton Vale n'a donc pas reçu de la MRC le remboursement total des dépenses réalisées;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-203

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser 9 746,43 \$ à la Ville d'Acton Vale et que ce montant soit réparti entre les huit municipalités de la MRC lors de la facturation des quotes-parts 2020.

**11. DÉNEIGEMENT AU POSTE DE LA SQ ET MRC**

2019-204

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Guy Lapointe  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'octroyer le contrat de déneigement des stationnements de la MRC et du poste de la Sûreté du Québec, pour la saison 2019-2020, à l'entreprise *Ferme François Dupuis Inc.* selon les prix soumissionnés en date du 8 octobre 2019, soit:
  - Déneigement au poste de la SQ, incluant les abrasifs et l'épandage: 4 650 \$, taxes en sus
  - Déneigement à la MRC:
    - 520 \$, taxes en sus
    - Abrasifs et épandage sur appel: 50 \$ / fois
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière (ou leurs substituts) à procéder à la signature du contrat.

**12. SUIVI AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES**

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

### 13. SUIVI AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS

Aucun suivi n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

### 14. CORRESPONDANCE

#### a) **Appui à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) – Fouille-roche gris**

**ATTENDU QUE** l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) a déposé à la MRC, pour appui, un projet intitulé « Rétablissement du fouille-roche gris dans le bassin versant de la Yamaska » ;

**ATTENDU QUE**, par ce projet, l'OBV Yamaska vise à « mettre en action les constats face à l'état des populations de fouille-roche gris et de dard de sable dans le bassin versant, et notamment de la rivière Le Renne, afin d'en protéger les individus, leurs habitats et sites de nidification » ;

**ATTENDU QUE** cet objectif rejoint un des objectifs généraux du schéma d'aménagement révisé, soit de « préserver les caractéristiques biophysiques des habitats fauniques » ;

**ATTENDU QUE** le projet sera réalisé sur le territoire de la MRC d'Acton ;

**ATTENDU QUE** la contribution de la MRC au projet se fera par une contribution en nature équivalente à vingt (20) heures consacrées par l'équipe du service de l'aménagement ;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2019-205

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) dans la réalisation du projet « Rétablissement du fouille-roche gris dans le bassin versant de la Yamaska ».

QUE cet appui ne dispense aucunement le promoteur à obtenir, avant la réalisation du projet, les permis et certificats nécessaires auprès des autorités concernées.

#### b) **Therrien Couture – Services juridiques pour l'année 2020**

**ATTENDU QUE** le cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. a présenté à la MRC d'Acton une offre de services professionnels pour l'année 2020;

**ATTENDU QUE** cette offre répond aux besoins de la MRC;

**CONSÉQUEMMENT,**

2019-206 Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Pierre Laflamme  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services  
professionnels du cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l., pour l'année 2020.

**15. VARIA**

Aucun sujet n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

**16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été  
fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

**17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2019-207 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à  
20h16.

---

**Jean-Marie Laplante,  
Préfet.**

---

**Chantal Lavigne,  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière.**